



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie

Plan d'action de la France
pour la coopération statistique
internationale et la production de
données pour le développement
durable 2021-2025

Cette stratégie a été co-rédigée par les acteurs suivants :

- le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ;
- le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) ;
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ;
- le groupe Agence française de développement (AFD et Expertise France) ;
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Réalisation

MEAE/DGM/DDD : Charlotte Foffano, Johanna Stilo
MEFR/DGT/MF5 : Virginie Gallerand, Astrid Tricaud

Remerciements

La sous-direction du développement tient à remercier le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR), l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Agence française de Développement (AFD) et Expertise France (EF) pour leur participation à l'élaboration de ce document. Elle remercie également l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

**Le présent document est disponible en ligne
sur le site France Diplomatie :**
www.diplomatie.gouv.fr

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Stratégie

Plan d'action de la France pour la coopération statistique internationale et la production de données pour le développement durable 2021-2025

Table des matières

Introduction	6
Chapitre 1 Cadre et enjeux de la coopération statistique et de la production de données	8
1.1 Le cadre institutionnel international.....	8
1.2 Enjeux de la coopération statistique et de la production de données	10
Chapitre 2 Des priorités nationales pour les secteurs et les zones géographiques	11
2.1 Priorités géographiques	11
2.2 Priorités thématiques.....	12
Chapitre 3 Des axes stratégiques alignés sur les priorités nationales sectorielles et géographiques.....	13
3.1 <u>Axe stratégique 1</u> : Renforcer les capacités statistiques des INS par la formation.....	13
3.2 <u>Axe stratégique 2</u> : Renforcer les capacités des SNS à travers l'assistance technique, principalement en comptabilité nationale, ou l'appui projet	14
3.3 <u>Axe stratégique 3</u> : Contribuer au suivi des ODD.....	15
3.4 <u>Axe stratégique 4</u> : Améliorer la gouvernance statistique, la promotion de la redevabilité et l'exploitation des données.....	16
Chapitre 4 Cadre de mise en œuvre de la coopération statistique	18
4.1 Une mise en œuvre partagée entre ministères et opérateurs.....	18
4.2 Des ressources françaises et internationales pour soutenir les opérateurs	18
4.3 Mieux mobiliser les experts techniques français.....	20
4.4 Développer davantage nos partenariats avec les autres acteurs internationaux	20
Chapitre 5 Pilotage, évaluation et redevabilité de l'action de la France	21
Annexe 1 : Liste des projets en cours dans la coopération statistique en matière de développement.....	22
Annexe 2 : Contributions du MEAE et du MEFR.....	25
Annexe 3 : Les principaux outils français en matière de coopération statistique	26
Annexe 4 : Carte des principaux pays d'intervention en Afrique subsaharienne	27
Annexe 5 : Indicateurs sur les capacités statistiques	28
Annexe 6 : Acteurs de la coopération statistique en Afrique	29

Introduction

En janvier 2018, la France s'est dotée d'une feuille de route sur la coopération statistique et la production de données, qui a permis de dresser un état des lieux de l'offre française et de proposer des pistes de réflexion afin de mieux coordonner notre action pour répondre aux défis de la coopération statistique.

À l'occasion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan d'action pour la coopération statistique et la production de données pour le développement durable afin de renforcer la connaissance et le pilotage des processus de développement dans les pays partenaires. La notion de « statistique » s'entend ici comme la production de statistiques publiques ou de toutes données y contribuant.

La volonté de la France d'appuyer les pays en développement dans la production de données pour le développement durable s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux pris en 2015, avec l'adoption de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement

durable (ODD), qui ont confié aux instituts nationaux statistiques (INS) une nouvelle mission de suivi des 231 indicateurs de l'Agenda 2030. La rénovation de l'action de la France en la matière est nécessaire pour prendre en compte les enjeux récents du développement, ainsi que les nouvelles technologies en matière d'accès aux données, et contribuer ainsi au suivi des ODD.

Le plan d'action de la France pour la coopération statistique et la production de données pour le développement durable (2021-2025) constitue un document d'orientation politique, qui rappelle le cadre de la coopération statistique et fixe les orientations de l'action française dans ce secteur. Articulés autour de quatre axes prioritaires, ses objectifs déclinent une action cohérente sur l'ensemble des problématiques actuelles de la coopération statistique et de la production de données. Ce plan d'action comprend également des indicateurs visant à rendre compte de la mise en œuvre des engagements de la France dans le domaine. En annexe¹ sont présentés des exemples de projets mis en œuvre sur financements français et européens.



1. Cf. Annexe 1 : Liste des projets en cours dans la coopération statistique en matière de développement, p. 20.

Les INS et l'assistance technique internationale dans le domaine des statistiques face à la pandémie de COVID-19

La pandémie de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19) a mis en lumière l'importance de disposer de données statistiques fiables pour étudier la population (identification des personnes les plus à risque, mesure de la transmission du virus), analyser l'état des systèmes de santé (disponibilité des soignants, taux d'occupation des lits) et assurer le suivi économique des mesures prises pour endiguer la pandémie (effets de la fermeture des entreprises, état de la production agricole, niveau de dépenses publiques, etc.).

Une étude réalisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en 2020 sur l'impact de la pandémie sur les activités des INS en Afrique² montre que les INS africains ont dû faire face à un afflux de demandes de données statistiques pour cartographier la propagation du virus, analyser les conséquences socio-économiques de la COVID-19, faire des projections et mesurer les effets des décisions gouvernementales. Dans le même temps, les procédures de collecte de données ont été fortement affectées par les restrictions prises pour limiter la pandémie. Enfin, la crise a illustré l'utilité des données alternatives (satellites, téléphones portables, etc.), encore imparfaitement exploitées, afin d'identifier les populations à risque ou de modéliser la diffusion du virus.³

En outre, la fragilité de ces instituts, renforcée par la crise sanitaire à laquelle ils n'étaient pas préparés⁴, interroge quant à la mise en œuvre de politiques publiques efficaces. En effet, selon la banque de données mondiale sur les ODD, seuls 38 % des indicateurs pour les ODD sont aujourd'hui calculés par les pays africains. Une somme de

un milliard de dollars (Md\$) par an serait nécessaire pour permettre aux pays à faible revenu d'adapter leurs systèmes statistiques aux ODD et d'en assurer le suivi⁵, soit près du quadruple de l'aide publique au développement (APD) allouée par les bailleurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au renforcement des capacités statistiques en 2018 (266 millions de dollars [M\$]).

Pour permettre aux pays en développement de mener des politiques de développement efficaces et de disposer de l'ensemble des éléments d'analyse pour lutter contre la pandémie de COVID-19, la France doit concentrer son action en matière de coopération statistique et de production de données autour d'objectifs ciblés et de manière coordonnée entre les différents acteurs en jeu.

Enfin, la crise sanitaire a entraîné un arrêt des déplacements internationaux, qui s'est traduit par des difficultés, depuis mars 2020, pour poursuivre les missions d'assistance technique et accueillir des visites de délégations étrangères en France. Au total, cette crise appelle, d'une part, les INS à un effort de renouvellement de leurs méthodes de production statistique, et plus généralement de leur mode de travail, et de mise en œuvre d'outils de suivi des conséquences économiques et sociales de la crise ; d'autre part, elle encourage la recherche de nouvelles formes d'assistance technique internationale à distance (webinaires, ateliers en ligne, formations à distance, etc.) que la France s'efforcera de continuer à mettre en œuvre à l'horizon de ce plan d'action.

2. <https://archive.uneca.org/fr/publications/%C3%A9valuation-rapide-de-l'impact-de-la-pand%C3%A9mie-covid-19-sur-les-activit%C3%A9s-des-ins-en>

3. https://paris21.org/sites/default/files/inline-files/COVID_Policybrief_Full.pdf?v=2.0

4. 25 % (42 sur 168) des enquêtes prévues par les INS au moment de la pandémie de COVID-19 ont été suspendues ou interrompues et près de 30 % (48 enquêtes) ont été reportées, selon l'étude menée par le CEA.

5. UNECA, *The African Statistical Yearbook (ASYB)* 2018

Chapitre 1

Cadre et enjeux de la coopération statistique et de la production de données

La notion de « statistique et production de données » entendue dans le cadre de ce plan d'action recouvre l'ensemble du champ des statistiques publiques, c'est-à-dire la conception et la production des enquêtes statistiques, ainsi que leurs exploitation et diffusion par des administrations ou des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public.

1.1 Le cadre institutionnel international

1.1.1 Inscription à l'agenda politique mondial d'un objectif dédié aux capacités statistiques

La coopération statistique de la France s'inscrit dans le **cadre des engagements internationaux pris en 2015, avec l'adoption de l'Agenda 2030 et des 17 ODD, déclinés en 169 cibles.**

L'ODD 17 (« **Partenariats pour la réalisation des objectifs** ») prévoit un nouveau système de partenariat et de solidarité mondiale pour mettre en œuvre les ODD. En particulier, la cible 17.18 « Recueil de données » prévoit « **d'apporter [d'ici à 2020] un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement**, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un **beaucoup plus grand nombre de données de qualité**, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu,

sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ». Cet ODD comprend les trois indicateurs suivants :

- 17.18.1 – Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable
- 17.18.2 – Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
- 17.18.3 – Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement

Dans le cadre de l'Agenda 2030, 231 indicateurs destinés à permettre le suivi de la mise en œuvre des ODD à l'échelle mondiale ont été approuvés en septembre 2017⁶, conférant aux INS une nouvelle mission de suivi de ces objectifs.

1.1.2 Engagement de la communauté internationale en faveur de l'efficacité de l'aide

La coopération statistique s'inscrit également dans le cadre des engagements de la communauté internationale en matière d'efficacité de l'aide. Ainsi, la Déclaration de Rome de 2002, la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra (PAA ; 2005 et 2008) ont fait émerger cinq principes, à savoir **l'appropriation par les pays en développement de leur trajectoire de développement, l'alignement sur ces principes par les bailleurs, l'harmonisation des procédures entre pays donateurs et récipiendaires, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle des donateurs et des récipiendaires.**

6. Ces indicateurs ont fait l'objet d'une révision dans le cadre de l'examen complet de 2020, approuvé par la 51^e Commission statistique en mars 2020 : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fre.pdf

Les déclarations internationales de l'efficacité de l'aide

• Déclaration de Rome (2002)

Le premier Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Rome en 2002, a permis d'acter les principes de l'efficacité de l'aide dans une déclaration officielle : (1) l'aide au développement doit se fonder sur les priorités et le calendrier des pays récipiendaires ; (2) les efforts doivent être concentrés sur la coopération déléguée en encourageant l'échelon local dans la gestion des programmes et des projets ; (3) il s'agit de veiller à l'application de bonnes pratiques et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

• Déclaration de Paris (2005) et Programme d'action d'Accra (2008)

La Déclaration de Paris stipule que l'amélioration de l'efficacité de l'aide s'articule autour du respect de cinq principes : (1) l'appropriation par les pays en développement de leurs propres stratégies de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de leurs institutions ; (2) l'alignement des pays donateurs sur ces objectifs, en favorisant le recours aux systèmes locaux ; (3) l'harmonisation des procédures entre pays donateurs et récipiendaires ; (4) la gestion axée sur les résultats ; et (5) la responsabilité mutuelle des donateurs et des récipiendaires envers les résultats obtenus.

Le troisième Forum de haut niveau, qui s'est tenu à Accra en 2008, a élargi le nombre de parties prenantes en

associant des représentants de la société civile aux discussions. Le PAA cherche à accélérer et à renforcer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, en orientant davantage les efforts de la communauté internationale autour de l'appropriation, de la gestion axée sur les résultats, mais également du développement de partenariats inclusifs et du développement des capacités des pays pour construire leur futur. Les principes inscrits dans la Déclaration de Paris et dans le PAA ont entraîné une transformation des pratiques dans le domaine de l'aide, articulée autour d'efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats.

• Partenariat de Busan (2011)

Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide interroge la viabilité des principes de la Déclaration de Paris et du PAA face aux récents défis mondiaux (crises financières, sécuritaires, alimentaires, sanitaires, climatiques, énergétiques, etc.). Pour renforcer l'efficacité de l'aide, le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement prévoit notamment l'instauration de partenariats plus larges entre les pays développés et en développement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales et rappelle l'importance des principes de la Déclaration de Paris.

Les principes d'efficacité de l'aide, qui accordent une place centrale à la statistique (suivi des résultats, renforcement des capacités, etc.), ont été déclinés dans le domaine de la coopération statistique. Le **Plan d'action de Marrakech pour les statistiques (PAMS)**, adopté en 2004, proposait notamment que les gouvernements élaborent des stratégies nationales de développement des statistiques (SNDS).⁷ Il soulignait également l'importance des recensements de population et de la mobilisation des ressources pour les réaliser. La **Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique** est venue préciser ce plan d'action en 2009. Enfin, le **Plan d'action de Busan pour la statistique**, entériné en 2011, poursuit les ambitions du PAMS en se concentrant sur trois objectifs principaux : (1) l'intégration des statistiques dans les processus de décision, (2) la promotion du libre accès aux statistiques et (3) le développement des ressources statistiques.

1.1.3 Un cadre international marqué par la présence de parties prenantes multiples et hétérogènes

L'action de la France en matière de coopération statistique s'inscrit en cohérence avec l'action des

autres acteurs, qu'il s'agisse des bailleurs internationaux (Banque mondiale, Fond monétaire international [FMI]), européens (Eurostat, Commission européenne), des banques de développement et des organisations régionales (Banque africaine de développement [BAfD], Commission économique pour l'Afrique des Nations unies [UNECA]) ou subrégionales, de bailleurs bilatéraux (forte présence du Royaume-Uni à travers le *Department for International Development*⁸, DFID) et des acteurs privés (*Bill & Melinda Gates Foundation*).

Parmi les initiatives récentes en Afrique, citons la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) adoptée conjointement par la Commission de l'Union africaine, l'UNECA et la BAfD (les INS africains ayant participé activement à la préparation de cette stratégie). La deuxième version de la SHaSA, adoptée en 2018, visait en particulier à la création de l'institut statistique au niveau africain, STATAFRIC, aujourd'hui basé à Tunis. La mise en œuvre de cette stratégie a été soutenue par le programme *Pan African Statistics* (PAS), financé par la Commission européenne et coordonné par

7. Il recommandait « l'intégration de la planification stratégique à la planification des systèmes statistiques et à l'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) par tous les pays à faible revenu d'ici 2006 » (p. 42-43 du PAMS, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/493571468279866267/pdf/840610WP0Marra0Box0382094B00PUBLIC0.pdf>).

8. Remplacé en septembre 2020 par le *Foreign, Commonwealth & Development Office*.

Expertise France (EF) avec la participation de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE ; comptabilité nationale et revues par les pairs) et de plusieurs INS européens. À la suite de l'achèvement du

PAS au premier trimestre 2021, la Commission européenne prépare le lancement d'une deuxième phase, à laquelle l'INSEE devrait participer (notamment en matière de comptabilité nationale).

Le programme *Pan African Statistics* (PAS)

Le programme *Pan African Statistics* a pour but de renforcer le système statistique africain dans son ensemble, aux niveaux national, régional et continental. Il est mis en œuvre par EF et quatre INS européens (Allemagne, France, Italie, Pays-Bas). D'une durée de 64 mois (2015-2021) et doté d'un budget de huit millions d'euros (M€) (financement Eurostat), ce programme s'attache à améliorer la production de données de qualité et harmonisées ainsi que leur diffusion auprès du public et des décideurs politiques. Il appuie la structuration institutionnelle du système statistique africain, notamment via un accompagnement de la mise en place de STATAFRIC, l'Institut panafricain de statistiques basé à Tunis. Parmi les réussites du projet figure la création d'une base de données sur le commerce extérieur africain, qui vient pallier l'absence de statistiques continentales fiables dans ce secteur. Des progrès ont également été constatés

en matière de comptabilité nationale grâce notamment à l'appui de l'INSEE et au déploiement du logiciel ERETES, copropriété de l'INSEE et d'Eurostat. Par ailleurs, une vingtaine de « revues par les pairs », examen minutieux d'un système statistique permettant de dresser la liste des initiatives à mettre en place pour renforcer la production statistique, ont été réalisées. Enfin, le programme a permis le développement de méthodologies harmonisées, qui doivent accompagner l'intégration régionale dans des domaines stratégiques comme la mesure des statistiques du commerce informel transfrontalier, le calcul du PIB et d'autres indicateurs macro-économiques, la mesure de la migration irrégulière ou encore la compilation d'indicateurs relatifs au marché du travail.

1.2 Enjeux de la coopération statistique et de la production de données

Les engagements pris par la communauté internationale en matière d'efficacité de l'aide, ainsi que les évolutions technologiques liées au traitement des données constituent de nouveaux défis pour la coopération statistique.

L'Agenda 2030 repose sur une **conception novatrice du développement durable**, qui associe la préservation de la planète face aux dérèglements climatiques à la lutte contre l'extrême pauvreté et à la réduction des inégalités. Les ODD transcendent les enjeux de développement durable dans une démarche globale et universelle. **Chaque pays est en charge de fournir les données nationales du cadre mondial des indicateurs ODD. Les INS sont chargés du suivi national de l'Agenda 2030. L'Organisation des Nations unies (ONU) a défini 231 indicateurs pour les**

ODD, contre une soixantaine d'indicateurs pour les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).⁹

La production de statistiques connaît actuellement de profonds bouleversements du fait du progrès technologique et plus particulièrement de l'essor du numérique, d'où le concept de « révolution des données ». Ces mutations sont susceptibles d'apporter de nombreuses améliorations en ce qui concerne les champs thématiques couverts, la mise à jour des informations et la productivité : collecte des données d'enquêtes et de recensement par tablettes, voire par Internet ; utilisation des données de caisse pour le calcul de l'indice des prix à la consommation, mobilisation des données de téléphonie mobile pour estimer la population présente ou encore des données satellitaires pour mesurer l'occupation des sols, etc. Dans les pays en développement, ces évolutions peuvent jouer un rôle très important, dans la mesure où les ressources allouées aux INS sont insuffisantes. De manière générale, c'est l'ensemble des modes d'organisation des instituts qui sont appelés à évoluer.

9. Les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été adoptés en 2000 avec la Déclaration du millénaire des Nations unies par l'ensemble des pays du monde et les principales institutions mondiales de développement. Arrivés à expiration en 2015, les OMD ont été remplacés par les ODD.

Chapitre 2

Des priorités nationales pour les secteurs et les zones géographiques

L'action de la France en matière de coopération statistique s'articule autour des principaux objectifs et orientations stratégiques de la politique française de développement.

Ces derniers sont définis par la loi n° 2014-773 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) du 7 juillet 2014, ainsi que par les relevés de décisions du CICID, présidé par le Premier ministre, réunissant les ministres concernés par le développement. Le CICID du 8 février 2018 a fixé des priorités à la politique française en faveur du développement, en concentrant l'APD sur cinq secteurs prioritaires (santé, éducation, égalité femmes-hommes, climat, crises et fragilités) et les moyens sur l'Afrique subsaharienne, dont 19 pays prioritaires¹⁰ en particulier.

2.1 Priorités géographiques

Sur le plan géographique, l'action de la France en matière de coopération statistique se concentre sur l'Afrique subsaharienne et les 19 pays prioritaires de la politique de développement, tous situés en Afrique à l'exception d'Haïti, en cohérence avec les orientations de la politique de développement de la France et les engagements du CICID de 2018. La coopération bilatérale de la France avec l'Afrique intervient en complémentarité de nos appuis auprès d'AFRISTAT¹¹ afin de maximiser l'impact régional de la coopération statistique.

La priorité accordée à l'Afrique subsaharienne ne préjuge pas de la possibilité, pour l'INSEE et les opérateurs, de poursuivre leur coopération historique sur le **pourtour européen immédiat, d'une part avec le Maghreb** (Algérie, Maroc, Tunisie), **d'autre part avec les pays de l'Europe de l'Est** proche (convergence des méthodologies pour les pays du « voisinage Est » et de « l'élargissement ») avec quelques exceptions historiques ou ponctuelles en fonction de la demande exprimée.



Journée de sensibilisation aux ODD à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), Abidjan, novembre 2019

10. Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo.

11. Depuis 1996, l'appui de la France s'est traduit par une assistance technique via l'INSEE et une contribution au financement de l'organisation. Plusieurs dizaines d'experts techniques internationaux (ETI) ont par ailleurs été mis à disposition d'AFRISTAT. Sur le plan bilatéral, la France a financé le projet SODDA, mis en œuvre par EF, qui contribue au renforcement des capacités statistiques des pays d'Afrique subsaharienne et associe l'INSEE et AFRISTAT.

L'observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)

L'observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) est une organisation internationale créée en 1993 par 14 pays africains membres de la zone Franc, et dont le siège social est situé à Bamako (Mali). AFRISTAT, à travers ses 23 experts, a pour mission de contribuer au développement des statistiques économiques et sociales dans ses États membres et de renforcer leurs compétences dans ces domaines. Il intervient essentiellement auprès des INS et de ses 22 États membres¹², ainsi que des unions économiques régionales (Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA] et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale [CEMAC]), et dispose de pouvoirs réglementaires dans le domaine de l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques. L'action d'AFRISTAT s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, qui requiert la production de statistiques fiables et de qualité.

Le budget d'AFRISTAT est composé (1) d'un fonds de capitalisation (Fonds 2016-2025 et Fonds 2006-2015) alimenté par les contributions budgétaires des États membres et de la France ; et (2) de projets menés avec les partenaires techniques et financiers (principalement la BAfD, l'UEMOA, le Centre européen de formation des statisticiens des pays en développement [CESD], Paris21-OCDE, Statistique Canada). Historiquement, l'appui de la France à AFRISTAT s'est traduit par une assistance technique (mise à disposition d'assistants techniques, appui de l'INSEE) et une contribution au financement de l'organisation : la France a financé le premier fonds de capitalisation d'AFRISTAT (1996-2005) pour un montant de 2,3 M€ (40 % du total), le deuxième fonds (2006-2015) pour un montant de 4 M€ (15 % du total), ainsi que le troisième fonds décennal à hauteur de 1,5 M€ sur la période 2016-2025.

2.2 Priorités thématiques

Le CICID de février 2018 a identifié cinq secteurs prioritaires (crises et fragilités, éducation, santé, égalité femmes-hommes et climat) et trois autres secteurs importants (agriculture et sécurité alimentaire, eau et assainissement, gouvernance) pour la politique de développement, en cohérence avec l'engagement de la France pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris.

La coopération statistique, qui correspond aux cibles de l'ODD 17 « Partenariat pour la réalisation des objectifs »¹³, **s'inscrit dans le cadre de la priorité gouvernance**. Il s'agit également d'une priorité transversale, puisqu'elle vise à renforcer le suivi de l'ensemble des ODD dans les pays partenaires.

TABLEAU 1 : Équivalence entre les secteurs CICID et les ODD

Priorités CICID	ODD
Crises et fragilités	1, 2, 8, 10, 16
Éducation	4, 8, 10
Santé	3
Égalités femmes-hommes	4, 5
Climat	7, 12, 13, 14, 15
Autres secteurs importants	ODD
Agriculture et sécurité alimentaire	1, 2
Eau et assainissement	1, 6
Gouvernance	10, 16, 17

12. Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RCA, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Togo.

13. Cible 17.18 : « D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays » ; cible 17.19 : « D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement ».

Chapitre 3

Des axes stratégiques alignés sur les priorités nationales sectorielles et géographiques

L'action de la France dans le secteur de la coopération statistique s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Renforcer les capacités statistiques des INS par la formation
- Axe stratégique 2 : Renforcer les capacités des SNS à travers l'assistance technique, principalement en comptabilité nationale, ou l'appui projet
- Axe stratégique 3 : Contribuer au suivi des ODD
- Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance statistique, la promotion de la redevabilité et l'exploitation des données

Ces axes stratégiques veilleront à s'inscrire en cohérence avec le cadre des SNDS.

3.1 Axe stratégique 1 : Renforcer les capacités statistiques des INS par la formation

La mobilisation croissante des INS en lien avec l'élargissement de leurs missions nécessite des besoins humains grandissants. La France contribue à la formation initiale des statisticiens, notamment à travers la coopération avec les écoles de statistiques africaines. **Elle soutient les INS sur le plan institutionnel et de la formation afin de leur permettre d'accomplir durablement leurs missions dans un environnement juridique, humain et financier approprié.**

La France poursuit le **soutien aux écoles de statistiques africaines pour l'organisation de leurs concours et appuie les missions d'enseignement auprès de ces écoles** via le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), lié à l'INSEE. Le GENES, via le Centre d'appui aux écoles de statistique africaines (CAPESA), organise et finance (avec AFRISTAT) les concours d'entrée dans les écoles statistiques africaines (ESA)¹⁴, à compter de 2019 pour une période probatoire de 3 ans. Il est à noter que



Projet de lutte contre les maladies émergentes (dengue et leptospirose) en Asie du Sud-Est, grâce à une meilleure connaissance des maladies et de leurs liens avec la croissance économique et le changement climatique

© Bart Verweij/AFD

les concours d'entrée dans ces écoles concernent 20 pays africains, majoritairement francophones, et sont organisés localement en relation avec les INS des pays concernés. Le CAPESA assure également le secrétariat de la Conférence des directeurs des écoles de statistique africaines (CODESA) où sont prises les décisions majeures impliquant l'ensemble des écoles du réseau.

Des accords de double-diplômes ont été conclus entre les ESA et les écoles du GENES (ENSAE-Paris et École nationale de statistique et analyse de l'information [ENSAI]). Le GENES finance la grande majorité des bourses des étudiants africains scolarisés à l'ENSAE-Paris ou à l'ENSAI dans le cadre de ce partenariat et organise des missions d'enseignement vers les écoles africaines.

La France accompagne également les jeunes diplômés. Elle pourra, par exemple, favoriser des initiatives similaires au **programme « Jeunes diplômés » d'AFRISTAT** (recrutement

14. Les ESA regroupent l'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISSEA) de Yaoundé, l'École nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE) de Dakar, l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan et l'École nationale d'économie appliquée et de management (ENEAM) de Cotonou.

de 3, puis de 6 à 9 jeunes diplômés, pour leur apporter une formation complémentaire dans leur futur domaine de travail au sein des INS de leur pays d'origine), dans la continuité de son programme de coopération en appui aux missions d'enseignement qui est arrivé à échéance à la fin de l'année 2020.

3.2 Axe stratégique 2 : Renforcer les capacités des SNS à travers l'assistance technique, principalement en comptabilité nationale, ou l'appui projet

Les missions confiées aux systèmes nationaux statistiques (SNS) en matière de production de statistiques publiques et de suivi des ODD nécessitent un renforcement de capacités dans les domaines de la comptabilité nationale et des statistiques économiques.

Dans le domaine de la comptabilité nationale, la France poursuit son appui **aux INS afin de leur permettre de mettre en œuvre le système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)**, adopté lors la 39^e session de la Commission statistique des Nations unies en février 2008. L'objectif est d'assurer la production de comptes nationaux de qualité et disponibles dans des délais

rapides, en particulier dans les pays de la zone Franc, mais aussi au-delà. La coopération dans ce domaine est assurée principalement via la promotion du logiciel **ERETES**, outil d'aide à l'élaboration de comptes nationaux conformes aux normes internationales, cogéré par l'INSEE et Eurostat, l'office statistique de la Commission européenne, et utilisé dans une trentaine de pays. Une nouvelle version du programme doit être aujourd'hui développée pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs. Des avancées ont aussi été faites dans la mise en place de comptes nationaux trimestriels, dans le cadre du programme PAS. Ce dernier, mis en œuvre par EF, a également élaboré des documents méthodologiques au sujet de la compilation en comptabilité nationale et organise régulièrement des ateliers régionaux de partages d'expériences, dans une approche de coopération Sud-Sud.

La coopération de la France dans ce domaine appuie également les efforts **d'amélioration de la prise en compte du secteur informel dans le PIB**.¹⁵

Concernant les statistiques économiques, la France encourage également la création de **répertoires statistiques d'entreprises partagés** par les différentes administrations.

La France apporte aussi une assistance technique en matière d'analyse de la conjoncture et de prévision macro-économique.



© Sia Kambou/AFD

Lutte contre la déforestation à travers l'utilisation d'un système d'information géographique, Côte d'Ivoire

15. Cela pourra se faire, par exemple, en utilisant des enquêtes 1-2-3.

Le projet de modernisation d'ERETES au service de la comptabilité nationale en Afrique

ERETES, l'outil informatique d'aide à l'élaboration des comptes nationaux, est cogéré par l'INSEE en partenariat avec Eurostat.¹⁶ L'INSEE coordonne à la fois la maintenance, le développement de l'outil et l'assistance technique aux utilisateurs. ERETES est l'outil le plus utilisé sur le continent africain dans ce domaine et a grandement contribué aux progrès de la comptabilité nationale dans les pays membres d'AFRISTAT depuis les années 2000. Il a notamment participé à (1) l'amélioration de l'organisation du travail des équipes (capitalisation de l'expérience, suivi des arbitrages, etc.) et donc permis de réduire les délais d'élaboration et de diffusion des comptes, (2) l'extension du champ des comptes réalisés (secteurs institutionnels) et (3) l'amélioration de la qualité des données et à une meilleure harmonisation des comptes entre les pays africains.

Plus de 20 ans après sa conception, il était nécessaire de réfléchir à l'adaptation de l'outil aux nouveaux besoins de ses utilisateurs, même si celui-ci a connu de nombreuses évolutions depuis sa conception. Une étude de faisabilité en vue de la modernisation d'ERETES a été conduite par l'INSEE

en 2017 dans le cadre du PAS, coordonné par EF sur financements européens. À la suite de cette étude, ERETES est actuellement en phase de refonte approfondie, ce qui va élargir son champ tout en facilitant son utilisation : élaboration de comptes de patrimoine, inclusion d'un module de réropolation des comptes, aide à la diffusion des données aux organisations internationales – notamment dans le cadre du Programme de comparaison internationale des prix coordonné par les Nations unies et la Banque mondiale, etc. Cette refonte est mise en œuvre par une équipe de deux experts de l'INSEE en partenariat avec AFRISTAT et les INS africains utilisateurs de l'outil. Elle bénéficie de financements de l'INSEE et de la DG Trésor, et pourra faire l'objet de financements européens à l'avenir. L'enjeu est de poursuivre la dynamique de modernisation d'ERETES au bénéfice de la comptabilité nationale en Afrique et plus largement dans l'ensemble des pays en développement, tout en continuant à accroître son nombre d'utilisateurs (une traduction en arabe est en cours, qui s'ajoutera aux versions française, anglaise et espagnole déjà disponibles).

3.3 Axe stratégique 3 : Contribuer au suivi des ODD

La France apporte également une assistance technique au suivi statistique des ODD. Elle contribue à assurer le suivi des ODD qui correspondent à des objectifs transversaux (par exemple, désagrégation des données par genre pour l'égalité femmes-hommes pour l'ODD 5). Ce suivi s'appuie principalement sur des statistiques obtenues grâce à la collecte et au traitement d'enquêtes auprès des populations représentatives au niveau national (recensement, enquêtes ménages, enquêtes emploi). Ces enquêtes, dont le déploiement mobilise des ressources importantes, tant financières qu'humaines, souffrent de deux écueils importants. Le premier est celui de la qualité, le second, celui de la valorisation. Ces deux points feront l'objet d'une attention particulière.

3.3.1 Soutenir les projets en cours de suivi des ODD en veillant à leur bonne articulation

- Le programme PAS travaille sur les **recouvrements entre l'Agenda 2030 (ONU) et l'Agenda 2063 (Union africaine)** afin d'identifier les indicateurs communs et d'élaborer

des outils de collecte de données à disposition des pays pour mesurer les progrès réalisés. La première phase du projet, coordonnée par EF avec la participation de l'INSEE, s'est achevée au début de l'année 2021. L'INSEE participera à la deuxième phase de ce programme, qui sera lancée en 2021 et sur laquelle EF devrait se positionner.

- **Le nouvel indicateur d'appui total officiel au développement durable (Total official support for sustainable development, TOSSD)** prévu par le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui a pour but d'améliorer la transparence des flux d'aide Nord-Sud en faveur du développement durable. Depuis 2020, la France collecte ces données et s'engage à soutenir leur inclusion aux indicateurs de résultat de l'Agenda 2030 des Nations unies d'ici 2022.
- Le projet d'appui aux renforcements des capacités statistiques des pays du G5 Sahel, financé via un Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et mis en œuvre par EF, vise à améliorer la mesure d'indicateurs de redevabilité qui recourent les ODD.

16. Des précisions sont apportées p. 25 de cette stratégie.

3.3.2 Soutenir la désagrégation des données par sexe

La désagrégation des données par sexe permet d'informer de l'écart des statistiques entre les hommes et les femmes afin de mieux rendre compte des inégalités et de cibler plus précisément des politiques de développement (ODD 5).

La mesure de données désagrégées par sexe a été lancée par la plateforme d'action pour les femmes des Nations unies en 1995 et renforcée en 2007 par le programme des Nations unies sur les statistiques par genre. Cette demande s'est fortement accrue à travers la désagrégation des indicateurs pour les ODD soutenue par l'indicateur 17.19 « [d'ici à 2020] apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement [...] l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

La désagrégation par sexe des indicateurs est une priorité pour la France et sera soutenue à chaque fois que cela est pertinent.

3.4 Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance statistique, la promotion de la redevabilité et l'exploitation des données

La diffusion de l'information statistique est la condition d'une meilleure redevabilité des gouvernements des pays partenaires vis-à-vis de leurs citoyens et de la communauté internationale et constitue également un outil d'aide à la décision politique. La coopération statistique française soutient les efforts de diffusion de l'information statistique, d'évaluation des politiques publiques et d'harmonisation, qui participent à l'amélioration de la redevabilité et de la gouvernance des États. En particulier, une attention particulière sera portée aux travaux menés par les observatoires de population, dont les données permettent de mesurer et de suivre les évolutions des pays en développement.

3.4.1 Amélioration des cadres institutionnels et organisationnels des systèmes statistiques

La gouvernance des systèmes statistiques nationaux doit faire l'objet d'une attention de premier ordre, dans la mesure où elle conditionne la collecte et l'analyse de données fiables et actualisées.

17. <http://dataportal.opendataforafrica.org/>

À ce titre, plusieurs initiatives phares en matière d'amélioration des cadres institutionnels et organisationnels des systèmes statistiques peuvent être mentionnées :

- **L'organisation de revues par les pairs.** Une vingtaine d'entre elles ont été réalisées par EF dans le cadre du PAS et sont accompagnées de recommandations, dont la mise en œuvre doit permettre la montée en compétences des systèmes statistiques. Un mécanisme de revue par les pairs favorisant l'apprentissage Sud-Sud a notamment été développé par Paris21 depuis 2003 et a permis de mettre en place une procédure africaine d'examen par les pairs des systèmes statistiques nationaux.
- Le continent africain s'est doté d'une **stratégie d'harmonisation des statistiques (SHaSA)**. Cette dernière inclut l'appui à la création de plateformes de dialogue, ainsi que le développement et l'utilisation de méthodologies harmonisées. Un rapport annuel de mise en œuvre est réalisé, et les activités proposées sont valorisées par l'écosystème statistique africain.
- La troisième initiative consiste à équiper les pays et les communautés économiques régionales de **SNDS/stratégies régionales de développement de la statistique (SRDS)**. Ces documents cadres identifient les priorités et les moyens à déployer pour développer les systèmes statistiques. Une participation à leur élaboration permet de se positionner rapidement sur des thématiques dans lesquelles l'expertise française peut être valorisée.
- Depuis 2018, l'Union africaine s'est dotée d'un **Institut panafricain de statistiques (STATAFRIC)** basé à Tunis. Des acteurs internationaux collaborent déjà avec cette organisation, dont le mandat est d'encourager l'harmonisation de la production statistique sur le continent.

Des avancées concrètes, par exemple, en matière de statistiques du commerce, sont à souligner, notamment grâce au concours du PAS et des experts français qui ont été mobilisés. Les attentes sur le sujet sont fortes et constituent autant de points d'ancrage intéressants pour l'action de la France en matière de coopération statistique.

3.4.2 Appuyer la communication sur les données produites par les États et le développement de l'open data (données ouvertes)

La France appuie la mise à disposition des données, leur exploitabilité et la mise en place de campagnes de sensibilisation sur les données disponibles. En particulier, la France encourage les pays partenaires à mieux analyser et diffuser les données disponibles en utilisant de nouveaux outils de communication, de partage (plateformes) et de visualisation (infographie, etc.) :

- La **plateforme African Information Highway**¹⁷ est un outil utile pour les INS ainsi que pour accéder à la norme générale de diffusion des données améliorée du FMI.

La base de données est mise en place par la BAfD dans le cadre de son projet d'« autoroute de l'information ». La France encouragera les INS à jouer un rôle plus actif dans l'administration de cette base, qui pour l'instant est imparfaitement alimentée.

- **Les efforts de communication d'AFRISTAT** seront encouragés.
- **Un guide d'appui à la création de stratégies de diffusion et de communication** au profit des INS africains a été piloté par EF. Ce dernier met en avant les bonnes pratiques en la matière et propose des recommandations concrètes aux pays du continent africain.

3.4.3 Promouvoir la révolution des données au service du développement

D'une manière générale, la France apporte un soutien à la mise en œuvre de méthodologies innovantes pour la production des statistiques publiques : formations à la correction des variations saisonnières, à l'anonymisation des données, aux nouvelles techniques de traitement des données et aux nouveaux modes de collecte (enquêtes par téléphone, Internet), etc.

La France appuie l'utilisation des données massives (*big data*) par les autorités publiques à des fins de développement pour améliorer les politiques publiques, tout en promouvant la réglementation des flux de données afin de garantir le respect des informations personnelles, à l'image du modèle européen et du règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur. Les nouvelles technologies liées aux données massives et les importantes sources d'informations administratives sont deux ressources encore insuffisamment exploitées malgré leur faible coût d'utilisation. Leur mobilisation est susceptible de permettre aux pays en développement de mieux cartographier et diagnostiquer à moindre coût les besoins des populations et des territoires en matière de santé, d'éducation, de transport.

L'Agence française de développement (AFD), qui soutient déjà des projets exploitant des données de téléphonie mobile, est un acteur clé de ce domaine. En effet, à travers le projet OPAL « *Open Algorithms* », lancé en 2016 et mis en œuvre par un consortium de partenaires publics, privés et académiques, l'AFD finance à hauteur de 1,5 million d'euros un projet d'exploitation sécurisée des données mobiles au Sénégal et en Colombie afin de produire des informations au service des ODD.

Le projet OPAL soutenu par l'AFD

Lancé en décembre 2016, le projet OPAL à but non lucratif mobilise un consortium de partenaires publics, privés et académiques afin de concevoir et de produire un dispositif innovant donnant accès à des indicateurs de développement produits à partir des données d'usage téléphonique des opérateurs de télécommunications. Le financement de l'AFD, à hauteur de 1,5 million d'euros, a notamment permis de produire un pilote de la technologie OPAL sur le terrain dès la mi-2017, en Colombie et au Sénégal. Ce déploiement s'est réalisé en partenariat avec les agences nationales de statistiques et deux opérateurs téléphoniques majeurs (Sonatel au Sénégal et Telefónica en Colombie). À titre d'exemple, les cas d'usages relèvent de la modélisation des déplacements de population et ainsi de l'estimation des besoins en transports (en lien avec l'ODD 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ou encore de la propagation des maladies contagieuses. Il existe, par ailleurs, des recherches sur l'utilisation des données

mobiles pour estimer le taux de pauvreté ou d'alphabétisation de la zone considérée (en lien avec l'ODD 1 – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde). À terme, l'objectif du projet est donc de produire de manière routinière des indicateurs socio-économiques peu coûteux, en ayant recours aux données du secteur privé (opérateurs télécom, banques, sociétés de distribution d'énergie, etc.). Les objectifs de respect de l'éthique et de l'utilisation sécurisée des données personnelles se traduisent par la mise en place des serveurs du projet au sein même des entreprises privées dont sont issues les données analysées. Parallèlement, un Comité d'orientation pour le développement et l'éthique (CODE), comprenant les parties prenantes nationales, a pour mission de valider les modalités d'exploitation des données. Une seconde phase du projet est actuellement en cours d'évaluation pour permettre de développer le service et ses usages.

3.4.4 Soutenir la recherche pour l'évaluation des politiques publiques

En accord avec les principes de l'efficacité de l'aide et les priorités stratégiques du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

(PMCED), la France appuie le renforcement des capacités des pays partenaires en ce qui concerne la collecte, la gestion et l'utilisation des données afin de renforcer les processus de décision reposant sur des analyses pertinentes et la redevabilité mutuelle.

Chapitre 4

Cadre de la mise en œuvre de la coopération statistique

4.1 Une mise en œuvre partagée entre ministères et opérateurs

La direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et la DG Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) veillent à la mise en œuvre de ce plan d'action.

L'INSEE exerce statutairement et historiquement une activité d'aide au développement statistique et de soutien à la formation. Il bénéficie aussi des ressources du programme 110 pour son programme bilatéral (via EF ou plus ponctuellement par des financements directs de projets) et surtout d'un très large réseau d'experts couvrant l'ensemble du système statistique public. Il intervient comme chef de file sur les soutiens institutionnels (de type jumelage) et mobilise l'expertise du système statistique public pour les projets multilatéraux ou pilotés par les autres agences de coopération.

L'AFD est habilitée à proposer, suivant ses procédures internes, des projets en matière de coopération statistique, qui seront évalués au regard de leur alignement avec ce plan d'action.

EF, l'agence française publique de coopération technique internationale, sera rattachée au groupe AFD en 2021. Elle intervient autour de quatre axes prioritaires : gouvernance démocratique, économique et financière ; sécurité internationale, stabilité ; développement durable, agriculture et climat ; et santé. Dans ces domaines, elle assure des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités et mobilise l'expertise technique française. EF gère à ce titre un portefeuille de projets statistiques multilatéraux (essentiellement financés par l'Union européenne [UE] ou la Banque mondiale) et bilatéraux sur crédits du MEFR et du MEAE.

Action 1 : Des référents statistiques seront désignés dans chaque ministère et institution publique concernée¹⁸

afin de permettre un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'action et d'encourager les synergies entre acteurs. Pour les actions de taille significative, innovantes ou présentant des difficultés de mise en œuvre, des correspondants sur le terrain (service de coopération et d'action culturelle [SCAC], service économique ou agence de l'AFD) pourront être sollicités ponctuellement pour aider à la supervision dans un souci d'efficacité de notre aide. Cette option est particulièrement utile tant que la pandémie interdit les déplacements.

Action 2 : Pour renforcer la coordination entre les différents acteurs de la coopération statistique, des réunions semestrielles auront lieu (MEAE, MEFR dont DGT et INSEE, AFD, EF, Institut de recherche pour le développement [IRD], Fondation pour les études et recherches sur le développement international [FERDI], etc.). Les informations relatives à la coopération statistique seront diffusées plus largement à l'ensemble des acteurs concernés.

4.2 Des ressources françaises et internationales pour soutenir les opérateurs

4.2.1 Les ressources de l'État

Le MEAE, via le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », finance et met en œuvre la coopération bilatérale par le biais de l'aide-projet qu'il gère en propre (FSPI) et par l'intermédiaire d'opérateurs tels que l'AFD, EF (projet SODDA) et la contribution à des organisations multilatérales (contribution au Fonds décennal d'AFRISTAT).

Le MEFR, via le programme 110 « Aide économique et financière au développement », attribue des financements qui peuvent être mobilisés pour des projets bilatéraux (soit avec des financements directs de projets, soit indirectement via EF, le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience [FEXTE] ou la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projets [FAPS])

18. DG Trésor (Multifin5), DGM (direction du développement durable), AFD (pôle gouvernance), EF (département de la gouvernance financière), INSEE (division appui technique international).

ou multilatéraux (contribution au Fonds décennal d'AFRISTAT).

Le GENES finance en grande partie les concours d'entrée aux écoles de statistique africaines, ainsi que des missions d'enseignement et des bourses aux élèves de ces écoles bénéficiant d'une scolarité à l'ENSAE-Paris ou à l'ENSAI dans le cadre de doubles diplômes.

L'AFD est habilitée à financer des projets alignés sur ce plan d'action afin de contribuer à la coopération de la France en matière de statistique.

Cinq instruments en particulier peuvent être mobilisés dans le cadre de la coopération statistique :

- **Le FSPI est l'instrument d'aide projet du MEAE.** Il permet de financer des projets innovants et à impact rapide, principalement par le biais des ambassades.
- **La FAPS qui est gérée par l'AFD.** Son activité en 2018 était engagée pour près de la moitié en Afrique.
- **Le FEXTE géré par l'AFD.** Le FEXTE, prévu initialement pour répondre aux demandes d'expertise française des pays à revenu intermédiaire, a vu son champ géographique s'élargir à l'ensemble des pays éligibles à l'APD.

- **Le mécanisme de compensation sur les projets financés par des bailleurs tiers,** instauré dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) d'EF pour la période 2020-2022, permet de cofinancer les projets de type PAGODA UE incluant un volet statistique.

- Les crédits du **Plan d'investissement stratégique pour le développement (PISD) 2020-2023** pourraient financer ou cofinancer les projets favorisant la production et l'accès à des données fiables, compréhensibles et comparables, qui contribuent à l'accroissement de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique subsaharienne.

4.2.2 Les financements extérieurs

L'expertise française en matière de coopération statistique est également mobilisée dans le cadre de financements d'organisations internationales. L'UE est un bailleur majeur en matière de coopération statistique notamment à travers le financement des projets régionaux (PAS, MEDSTAT, *Statistics for the Eastern Partnership* [STEP]) et des jumelages. À ce titre, l'utilisation de la délégation de crédits (mécanisme PAGODA¹⁹) aux opérateurs (EF, AFD accrédités) pour la mobilisation de l'expertise publique française et européenne pourra être encouragée.



Journée de sensibilisation aux ODD, à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), Abidjan, novembre 2019

19. Il s'agit des dons pour les conventions de subventions ou de délégation pour les organisations ayant fait l'objet de l'évaluation dite des piliers (*Pillar Assessed Grant or Delegation Agreements*).

Le programme MEDSTAT IV

Le programme MEDSTAT IV était financé par l'UE à travers Eurostat (4,7 M€ sur la période 2015-2019) et mis en œuvre par un consortium d'acteurs emmené par EF et comprenant notamment cinq INS européens (France, Hongrie, Italie, Lituanie et Pays-Bas). Il visait à renforcer le partenariat euro-méditerranéen en matière de coopération statistique, à produire des résultats concrets afin d'améliorer la conception et le suivi des politiques publiques dans les neuf pays bénéficiaires (Algérie, Égypte, Jordanie, Israël, Liban, Lybie, Maroc, Territoires palestiniens, Tunisie) et à favoriser l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein de chaque INS à l'échelle régionale. Cette coopération régionale remonte à 1996, avec MEDSTAT I, et est amenée à se poursuivre avec le lancement de MEDSTAT V en début d'année 2022.

4.3 Mieux mobiliser les experts techniques français

La France forme des experts et diversifie le profil des agents participant à la coopération statistique afin d'éviter que les progrès dans ce domaine soient limités par un manque de moyens humains. En effet, la baisse tendancielle des effectifs du service statistique public rend plus difficile la mobilisation d'experts pour des missions à court terme, tandis que le vivier d'experts de moyen à long terme tend à se réduire (en particulier, le très faible recours aux ETI dans le domaine statistique).

Action 3 : Entretenir le vivier d'experts du service statistique public pour être en mesure de répondre aux demandes des pays partenaires et d'EF, y compris par le biais d'appels d'offres, pour la participation à des projets de coopération statistique.²⁰ Des conventions entre les différents acteurs pourront être utilisées pour formaliser les échanges d'informations.²¹

Indicateur 1 : Nombre d'experts mobilisés sur des projets de coopération statistique.

4.4 Développer davantage nos partenariats avec les autres acteurs internationaux

Une meilleure articulation entre notre coopération bilatérale et la coopération multilatérale sera recherchée pour renforcer l'impact de la coopération statistique française. La France prend en compte l'évolution du contexte de la coopération statistique internationale, avec un essor des appuis financiers en provenance des bailleurs internationaux, et le lancement de plusieurs initiatives visant à mieux structurer et à harmoniser ces appuis (Paris21²², SHaSA, l'idée d'un fonds pour l'appui aux statistiques avec l'initiative « *Road to Bern* », etc.). Pour ce faire, le renforcement des partenariats avec les grandes organisations internationales intervenant dans ce domaine (Eurostat, Paris21, Banque mondiale, banques régionales de développement, etc.) peut être recherché, à l'image de l'accord-cadre signé entre l'INSEE et la Banque mondiale en septembre 2017.

La France veille à l'implication de ses partenaires en faveur de leur statistique publique, en accord avec le plan d'action d'Addis-Abeba qui encourage l'autosuffisance des programmes statistiques afin de pérenniser les effets des appuis apportés par la coopération française et ceux de ses partenaires techniques et financiers. Ainsi, la France encourage les États avec lesquels elle coopère à (1) financer les frais de fonctionnement courants des institutions statistiques et à contribuer financièrement au renforcement de leurs moyens matériels et humains, à (2) appliquer des lois statistiques et des stratégies nationales de développement de la statistique, tout en facilitant la diffusion et l'accès aux données.

Action 4 : Intensifier la coordination avec les partenaires européens, notamment la Commission européenne et Eurostat.

Action 5 : Renforcer la présence des postes dans le réseau à l'étranger (SCAC, services économiques régionaux [SER]) aux réunions des exercices de SNDS de Paris21 et diffuser largement les comptes-rendus.

Indicateur 2 : Nombre de participations à des instances de concertation.

Action 6 : Accompagner AFRISTAT dans ses évolutions en encourageant les synergies avec les autres acteurs de la coopération statistique en Afrique, notamment STATAFRIC et AFRITAC, et en encourageant le financement par les États membres des contributions financières dues.

Action 7 : L'AFD poursuit le renforcement de son programme d'appui à la révolution des données.

20. La Circulaire du 15 mai 2018, relative à la mobilisation des départements ministériels et des établissements qui leurs sont rattachés en faveur de l'expertise technique internationale, encourage la constitution de viviers d'experts dans les administrations dans leur domaine de compétence.

21. Par exemple, projet de convention entre la DG Trésor et EF, ainsi qu'entre la DG Trésor et le FMI d'autre part.

22. Paris21 : Partenariat en statistiques pour le développement au 21^e siècle, ayant pour vocation de promouvoir une meilleure utilisation et la production de statistiques dans l'ensemble du monde en développement.

Chapitre 5

Pilotage, évaluation et redevabilité de l'action de la France

L'évaluation des activités de renforcement des capacités statistiques et d'assistance technique est essentielle. Cela suppose toutefois une définition préalable des résultats attendus de ces activités, l'objectif étant d'évaluer *a posteriori* la réalisation et l'impact concret et durable de ces résultats. Il est donc impératif de mettre en place une culture d'évaluation, progressivement et en partenariat avec les bénéficiaires, qui soit conforme aux principes de la Déclaration de Paris. C'est dans cet esprit qu'a été menée une première évaluation stratégique de la coopération statistique avec l'Afrique en 2015, conjointement par l'INSEE et le MEAE.²³

De manière complémentaire, l'évaluation d'impact des projets d'aide publique au développement requiert la disponibilité de statistiques détaillées, voire d'enquêtes *ad hoc*. La coopération statistique peut donc aussi aider à évaluer l'impact de ces projets.²⁴

Action 8 : Un comité de pilotage du plan d'action, composé des deux ministères chefs de file (MEAE avec la DGM, MEFR avec la DG Trésor et l'INSEE) et des opérateurs

(AFD et EF) se réunit une fois par an afin de suivre l'avancée du plan d'action.

Indicateur 3 : Mise à jour annuelle du tableau en annexe²⁵ sur les projets en cours et à venir.

Action 9 : Une évaluation à mi-parcours de cette stratégie sera menée en 2022. En particulier, les indicateurs mentionnés précédemment seront collectés par le MEAE et feront l'objet d'une synthèse, menée conjointement avec le MEFR.

Action 10 : Mieux rendre compte de l'effort fourni en faveur de la coopération statistique dans la déclaration d'aide publique au développement en améliorant la granularité (activité d'EF, part statistique des AFRITAC) et la quantité (activité de l'INSEE) des informations enregistrées dans ce domaine.

Indicateur 4 : Part de l'APD déclarée affectée à la coopération statistique et part de cette activité détaillée au niveau géographique.



Journée de sensibilisation aux ODD à l'ENSAE Dakar, décembre 2020

© Expertise France

23. Le rapport d'évaluation est accessible sur le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/evaluations-2015/article/evaluation-sur-la-cooperation-entre-la-france-et-lafrique-dans-le-domaine>

24. Cf. Annexe 1 : Liste des projets en cours dans la coopération statistique en matière de développement, p. 20.

25. Cf. Annexe 1 : Liste des projets en cours dans la coopération statistique en matière de développement, p. 20.

ANNEXE 1 : Liste des projets en cours dans la coopération statistique en matière de développement

Priorités du plan d'action	Projet	Région	Montants	Avancement	Financement	Pilotage	Partenaires
Objectif 1 : Renforcement des capacités des INS par la formation	AFRISTAT – fonds décennal 2015-2025	Afrique subsaharienne	1,5 M€ (+ 0,6 M€ pour SODDA)	En cours	DGM – DGT	AFRISTAT	INSEE
	Organisation des concours communs des écoles de statistique (Capesa-GENES) et bourses aux étudiants africains	Afrique subsaharienne	400 000 €	En cours, montant 2021	GENES (et AFRISTAT)	GENES avec écoles de statistiques africaines	INSEE, MEAE, AFRISTAT
	Séminaires annuels CEFIL (une semaine par an pour des cadres d'INS d'Afrique-Maghréb)	Afrique	30 000 €	En cours, montant 2021	INSEE et DGT	INSEE	AFRISTAT
	Revue Stateco (revue de méthodologie statistique sur le développement)	Afrique et pays en développement	50 000 €	En cours, montant 2021	INSEE et DGT	INSEE	AFRISTAT et IRD
	FSPI Renforcement des capacités statistiques des pays du G5 Sahel	G5 Sahel	153 000 €	En cours, montant 2020	DGM	EF	AFRISTAT
	Master Aide à la décision et évaluation des politiques publiques (ADEPP)	Sénégal	180 000 €	En cours	AFD et financements propres à l'ENSAE-Dakar	AFD, DIAL	Agence nationale de statistique et de la démographie (ANSD) du Sénégal
Objectif 2 : Statistiques économiques, comptabilité nationale	ERETES	Afrique subsaharienne	200 000 €	En cours, montant 2021	INSEE et DGT	INSEE	Eurostat et AFRISTAT
	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) analyse conjoncturelle	Afrique subsaharienne	25 000 €	En cours, montant 2021	INSEE et DGT	INSEE	BCEAO
	Nouvelle Base : changement de base de comptabilité nationale	Tunisie	60 000 €	En cours, montant 2021	INSEE	INSEE	INS Tunisie
	AFRITAC Ouest et Centre	Afrique subsaharienne	12 M€ annoncés par le PISD pour 2020-2022 ²⁶ (une partie affectée aux statistiques fiscales et macro-économiques)	En cours, montants 2020-2022	DGT	DGT	FMI et autres donneurs (UE, Banque européenne d'investissement [BEI], Allemagne, Chine, etc.)
Objectif 3 : Production de données pour le suivi des ODD	FSPI Renforcement des capacités statistiques des pays du G5 Sahel	G5 Sahel	153 000 €	En cours, montant 2020	DGM	EF	AFRISTAT
	TOSSD	Pays en développement		En cours	DGT – MEAE	OCDE	Représentants des INS
	GDRI MOV Sud (mesurer et observer les violences de genre et de conflit)	Pays en développement	60 000 €	En cours (2020-2024)	IRD	IRD	INSTAT MALI
Objectif 4 : Gouvernance statistique, redevabilité et exploitation des données	Recherche sur les politiques d'identification digitale avec J-PAL	Afrique subsaharienne	1,6 M€	2020-2022	DGT	DGT	Bill & Melinda Gates Foundation
	Évaluation d'impact PILAEP 2 (impact d'un projet d'adduction en eau dans les quartiers périphériques de Kinshasa)	RDC	743 000 €	En cours	AFD et ministère des Finances du Congo	IRD	INS RDC

26. En plus de 2,4 M€ d'engagements précédents qui seront versés sur 2020-2021.

Projets sur financements européens avec participation française

Priorités du plan d'action	Projet	Région	Montants	Avancement	Pilotage	Partenaires
Objectif 1 : Renforcement des capacités des INS et formations	<i>Pan African Statistics 2 (PAS 2)</i>	Afrique	12,7 M€ (pour l'ensemble des INS participants)	En cours de préparation	INSEE	STATAFRIC et INS africains
	PAS	Afrique	8 M€	En cours	EF	INSEE
	STEP (appui au pays du voisinage Est de l'UE)	Europe et Asie	4,6 M€	En cours	EF (avec INSEE et INS européens)	INS des pays du voisinage Est
Objectif 2 : Statistiques économiques, comptabilité nationale	PAGoDA Maroc – Composante statistique (statistiques régionales, statistiques d'entreprises)	Afrique	3,6 M€ (une partie affectée aux statistiques)	Lancement en 2021	EF (avec INSEE pour la partie statistiques)	HCP (Maroc)
	PAGoDA Soudan – Comptabilité nationale et divers	Afrique	6 M€	Lancement en 2021	EF	INS (Soudan)

ANNEXE 2 : Contributions du MEAE et du MEFR

1. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

La France est un partenaire historique de l'**Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne** (AFRISTAT), qui a pour mission de contribuer au développement des statistiques dans ses 22 pays membres, parmi lesquels figurent 14 pays membres de la zone Franc. Depuis 1996, l'appui de la France s'est traduit par une assistance technique via l'INSEE et une contribution au financement de l'organisation (MEAE et MEFR). Sur le plan bilatéral, la DGM finance le projet SODDA, mis en œuvre par EF, qui contribue au renforcement des capacités statistiques des pays d'Afrique subsaharienne et associe l'INSEE et AFRISTAT.

Plusieurs dizaines d'ETI ont été mis à disposition d'AFRISTAT depuis sa création.

En 2020, la DGM a mis en place un projet de « renforcement des systèmes statistiques nationaux des pays du G5 Sahel », dont l'objectif est d'appuyer de manière coordonnée les capacités statistiques des pays du G5 Sahel. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, qui requiert la production de statistiques fiables et de qualité, dans une zone géographique où les institutions nationales sont fragiles²⁷ et où il est indispensable de développer les statistiques des États partenaires et de renforcer leurs compétences dans ces domaines. La mise en œuvre de ce projet est confiée à EF, qui assure la gestion technique, administrative et financière des activités.

La DGM finance également des missions d'enseignement ponctuelles depuis la création des écoles de statistiques africaines au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

2. Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR)

La DG Trésor est sollicitée ponctuellement pour répondre à des projets d'assistance technique. La DGT, à travers le programme 110, finance plusieurs actions comportant un volet statistique :

- Dans le cadre du PISD sur la mobilisation des ressources domestiques, 12 M€ ont été engagés sur la période 2020-2022 pour les AFRITAC Ouest et Centre, en complément de financements engagés précédemment (2,4 M€ pour 2020-2021). Ces centres du FMI apportent notamment un soutien technique pour la construction de statistiques sur les finances publiques.

- Financement d'EF

- Financement d'AFRISTAT

- Un programme de J-PAL sur l'identification digitale à hauteur de 2 M\$ sur la période 2020-2022. Outre la collecte de données désagrégées par genre (systématique chez J-PAL), le programme comportera un volet renforcement de capacités au moyen de bourses octroyées à des chercheurs africains.

- Afin de mieux prendre en compte l'ensemble des flux qui bénéficient aux pays en développement, un nouvel indicateur a été développé par un groupe de travail en relation avec le CAD de l'OCDE. La France s'engage à soutenir l'adoption de cet indicateur dans le cadre des Nations unies et à accompagner l'OCDE dans son assistance technique aux pays en développement utilisateurs ou producteurs de données pour l'indicateur TOSSD.

L'INSEE conduit une activité d'assistance technique internationale en matière statistique en réponse à la demande des INS de pays en développement et en transition. Sa division Appui technique international compte six agents à plein temps. L'assistance technique de l'INSEE s'appuie sur un large réseau d'experts couvrant l'ensemble du système statistique public. Les projets sont financés sur budget bilatéral (programme 110) et à travers la participation à des projets européens. L'INSEE participe au projet STEP (voisinage Est de l'UE) coordonné par EF et à la deuxième phase du projet PAS, qui sera lancée en 2021. En Afrique subsaharienne, l'INSEE travaille en partenariat étroit avec AFRISTAT. Du point de vue thématique, l'assistance technique apportée par l'INSEE se concentre sur les domaines suivants : comptabilité nationale et statistiques économiques ; analyse de la conjoncture et prévision économique ; méthodologie statistique ; statistiques sociales ; gouvernance des INS, etc.

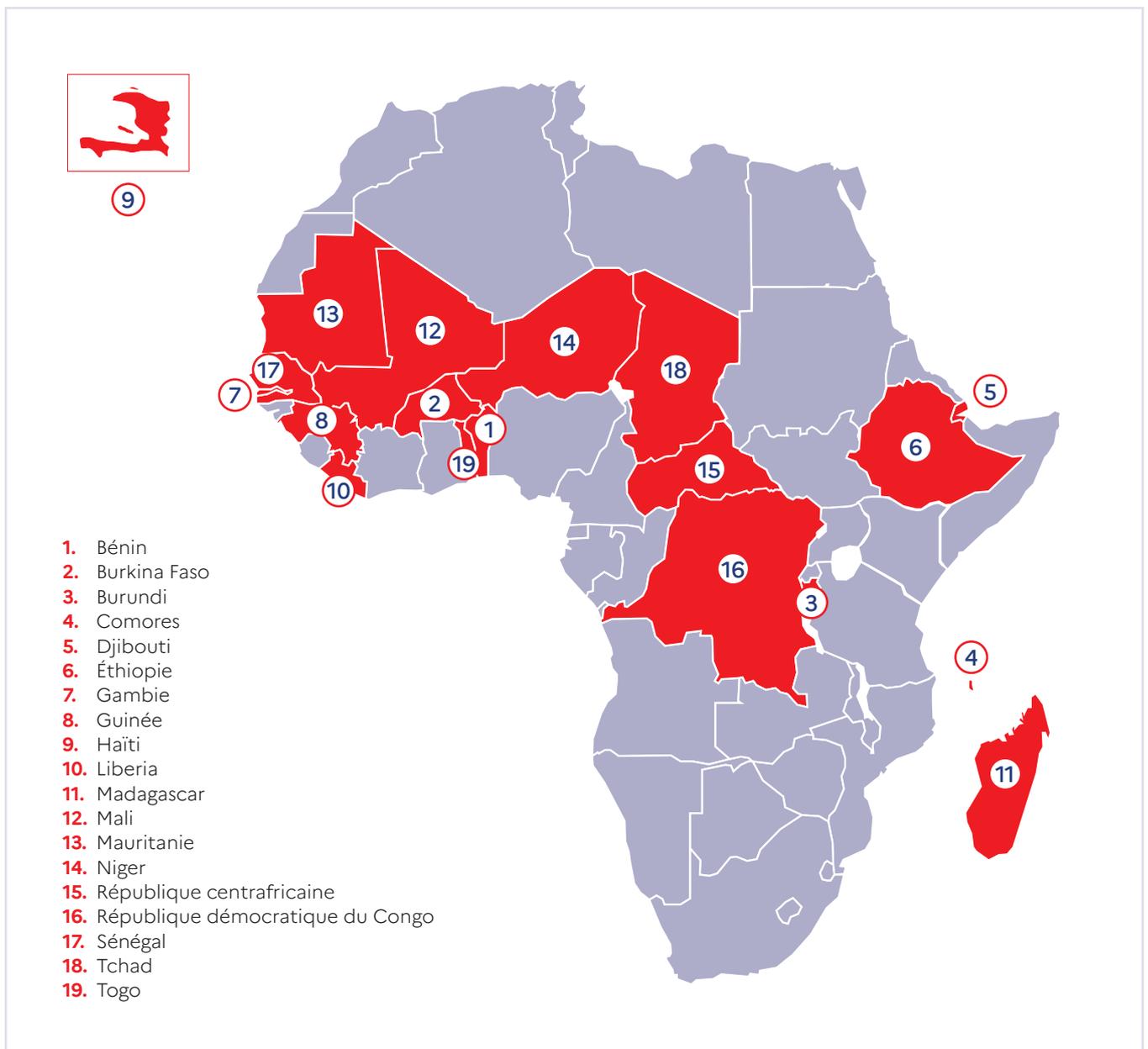
27. En 2018, l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) atteint un score de 61/100 pour l'indice de capacité statistique (*Statistical Capacity Indicator*) de la Banque mondiale contre 79/100 pour l'Asie du Sud.

ANNEXE 3 : Les principaux outils français en matière de coopération statistique

Les principaux outils français en matière de coopération statistique

- Avec l'appui financier du MEAE et en partenariat avec Eurostat, l'INSEE a mis au point en 1997 **ERETES**, un outil informatique d'aide à la confection des comptes nationaux. ERETES est l'outil le plus utilisé sur le continent africain dans ce domaine, et a eu une contribution essentielle aux progrès de la comptabilité nationale dans les pays membres d'AFRISTAT depuis les années 2000. Il est actuellement utilisé par une trentaine d'INS en Afrique (y compris les trois pays du Maghreb), en Amérique du Sud (Brésil et Pérou) et au Moyen-Orient (Jordanie et Territoires palestiniens) et est aussi utilisé pour établir les comptes nationaux des DROM-COM. Deux experts de l'INSEE travaillent à plein temps à son développement et aux formations.
- Les « **enquêtes 1-2-3** » ont été développées dès 1993 par l'équipe Développement, institutions et mondialisation (DIAL) de l'IRD pour la mesure de l'emploi et du secteur informel dans les PED. Elles ont été mises en œuvre dans une cinquantaine de pays (avec l'appui de l'INSEE, du MEAE et de l'équipe DIAL) et servent à l'amélioration de la mesure du produit intérieur brut (PIB) dans plusieurs pays : à titre d'exemple, la mesure de l'emploi dans le secteur informel (et à terme celle du PIB) a été effectuée à l'aide d'une méthodologie de ce type dans le cadre du jumelage de l'INSEE avec l'INS de Tunisie (conduit en partenariat avec l'INS italien) et constitue un des principaux résultats de ce projet.
- Le **modèle Tablo** : mis au point en 1987 au sein du service des études de l'AFD, ce modèle de type keynésien de court terme permet d'effectuer des estimations en tenant compte du manque d'informations (les données comptables sont suppléées par des hypothèses issues de la théorie économique). Tablo est utilisé par les INS des pays membres d'AFRISTAT pour la construction de leurs comptes nationaux provisoires.

ANNEXE 4 : Carte des 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France



ANNEXE 5 : Indicateurs sur les capacités statistiques

Plusieurs indicateurs de capacités statistiques ont été publiés :

- Enquête ICS de la Banque mondiale à trois dimensions (méthodologie, source, périodicité) ;
- Enquête indicateur africain de développement statistique de l'UNECA ;²⁸
- Enquête de la BAFD sur les comptes nationaux.²⁹

Au regard de ce tableau, parmi nos pays prioritaires, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Haïti, les Comores et le Tchad semblent être les pays ayant le plus besoin de soutien.

TABLEAU : Note de la Banque mondiale pour l'indicateur de capacité statistique des PP et pays membres d'AFRISTAT

	Pays prioritaires	AFRISTAT	Sahel	2015	2016	2017	2018	2019
Bénin	X	X		67	73	73	63	69
Burkina Faso	X	X	X	68	74	73	69	62
Burundi	X	X		56	62	63	58	68
Cameroun		X		56	69	70	57	57
Cap Vert		X		67	69	68	71	64
Comores	X	X		42	34	30	42	48
Côte d'Ivoire	X	X		59	68	67	67	70
Djibouti	X	X		47	53	54	54	59
Éthiopie	X			69	70	70	62	61
Gabon		X		40	37	37	37	43
Gambie	X			66	64	63	69	71
Guinée	X	X		53	56	52	56	59
Guinée équatoriale		X		42	46	46	37	37
Guinée-Bissau		X		44	42	48	44	58
Haïti	X			48	39	37	50	47
Libéria	X			51	58	60	58	54
Madagascar	X	X		59	62	57	48	56
Mali	X	X	X	66	66	66	58	68
Mauritanie	X	X	X	67	59	57	61	54
Niger	X	X	X	71	71	72	68	68
République centrafricaine	X	X		52	41	39	32	36
République démocratique du Congo	X			58	51	47	46	41
République du Congo		X		50	50	49	49	46
Sao Tomé-et-Principe		X		66	60	70	63	63
Sénégal	X	X		76	76	77	81	80
Tchad	X	X	X	66	54	49	51	50
Togo	X	X		66	69	70	73	74

Source : Banque mondiale

28. <https://repository.uneca.org/handle/10855/23549>

29. <https://www.afdb.org/fr/documents/document/economic-brief-situational-analysis-of-the-reliability-of-economic-statistics-in-africa-special-focus-on-gdp-measurement-32429>

ANNEXE 6 : Acteurs de la coopération statistique en Afrique

Acteurs internationaux :

- Banque mondiale avec notamment deux fonds fiduciaires :
 - *Statistics for Results Facility Catalytic Fund* (SRF-CF) depuis 2009 avec la mise en œuvre de plans nationaux pour les statistiques (SNDS), meilleure coordination, assistance technique pour augmenter l'efficacité
 - *Trust Fund for Statistical Capacity Building* (TFSCB) depuis 1999
- FMI avec les AFRITAC Centre, Ouest et Moyen-Orient
- OCDE avec Paris21 chargé de coordonner les stratégies nationales de développement des statistiques
- Agences bilatérales de coopération, en particulier européennes
- Entités privées comme la *Bill & Melinda Gates Foundation*

Acteurs européens :

- Eurostat
- Commission européenne

Acteurs africains continentaux :

- Union africaine avec sa division statistique
- Banque africaine de développement avec son département statistique
- UNECA
- Commission africaine des statistiques agricoles : Organe de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui se réunit tous les deux ans
- STATAFRIC

Acteurs africains régionaux :

- Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)
- Communautés économiques régionales : Services statistiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la CEMAC
- Banques centrales régionales : BCEAO, Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)
- Institut de formation et de recherche démographique (IFORD)

Acteurs africains nationaux :

- INS
- Écoles statistiques (ENSEA, ISSEA, ENSAE et ENEAM)

Sigles et abréviations

ADDEP	Aide à la décision et évaluation des politiques publiques (Master)	DFID	<i>Department for International Development</i> (Département du développement international du Royaume-Uni)
AFD	Agence française de développement	DG Trésor	Direction générale du Trésor
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne	DIAL	Équipe Développement, institutions et mondialisation de l'IRD
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique Centrale	EF	Expertise France
ANSD	Agence nationale de statistique et de la démographie du Sénégal	ENEAM	École nationale d'économie appliquée et de management du Bénin
APD	Aide publique au développement	ENSAE	École nationale de la statistique et de l'analyse économique du Sénégal
BAfD	Banque africaine de développement	ENSAI	École nationale de statistique et analyse de l'information
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	ENSEA	École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée de Côte d'Ivoire
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale	ESA	École de statistique africaine
BEI	Banque européenne d'investissement	ETI	Expert technique international
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE	Eurostat	Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire
CAPESA	Centre d'appui aux écoles de statistique africaines	FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
CEA	Commission économique pour l'Afrique	FAPS	Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projets
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	FERDI	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	FEXTE	Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience
CESD	Centre européen de formation des statisticiens des pays en développement	FMI	Fonds monétaire international
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain
CODE	Comité d'orientation pour le développement et l'éthique	G5 Sahel	Groupe des cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)
CODESA	Conférence des directeurs des écoles de statistique africaines	GENES	Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques
COM	Contrat d'objectifs et de moyens		
COVID-19	<i>Coronavirus Disease 2019</i> (maladie à coronavirus de 2019)		

IFORD	Institut de formation et de recherche démographique du Cameroun
INS	Institut national statistique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISSEA	Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée du Cameroun
M\$	Million de dollars américains
M€	Million d'euros
Md\$	Milliard de dollars américains
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEFR	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations unies
PAA	Programme d'action d'Accra
PAAA	Programme d'action d'Addis Abeba
PAMS	Plan d'action de Marrakech pour les statistiques
PAS	<i>Pan African Statistics Program</i> (Programme Statistiques panafricaines)
PIB	Produit intérieur brut
PISD	Plan d'investissement stratégique pour le développement
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle

SCN	Système de comptabilité nationale
SER	Service économique régional
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SNDS	Stratégie nationale de développement des statistiques
SNS	Système national statistique
SODDA	Suivi des objectifs de développement durable en Afrique
SRDS	Stratégie régionale de développement des statistiques
STATAFRIC	Institut panafricain de statistiques
STEP	<i>Statistics for the Eastern Partnership</i> (Partenariat pour les statistiques dans le voisinage Est de l'UE)
TOSSD	<i>Total official support for sustainable development</i> (Soutien public total au développement durable)
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNECA	<i>United Nations Economic Commission for Africa</i> (Commission économique pour l'Afrique des Nations unies)

Stratégie

Plan d'action de la France pour la coopération statistique internationale et la production de données pour le développement durable 2021-2025

Avec l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 objectifs de développement durable (ODD), les instituts nationaux statistiques (INS) se sont vu confier une nouvelle mission de suivi des 231 indicateurs de l'Agenda 2030. En 2020, la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de disposer de données statistiques fiables pour analyser l'état des systèmes de santé, identifier les personnes les plus à risque et assurer le suivi des mesures prises pour endiguer la pandémie.

Pour répondre à ces enjeux, appuyer les pays partenaires dans la production de données fiables et contribuer ainsi au suivi des ODD, la France a décidé de se doter d'un plan d'action pour la coopération statistique et la production de données pour le développement durable 2021-2025, conformément aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

Fruit d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs français de la coopération statistique (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, Institut national de la statistique et des études économiques, Agence française de développement, Expertise France, Institut de recherche pour le développement), ce plan d'action rappelle le cadre de la coopération statistique et fixe les orientations de l'action française dans ce secteur. Ses objectifs, articulés autour de quatre axes prioritaires, déclinent une action cohérente sur l'ensemble des problématiques actuelles de la coopération statistique et de la production de données. Ce plan d'action comprend des indicateurs visant à rendre compte de la mise en œuvre des engagements de la France.

© MEAE 2021

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Direction du développement durable

Sous-direction du développement

Maquettage : Marion Raffaitin

Couverture : © Bart Verweij/AFD

Impression : Service de reprographie du MEAE – DIL – La Courneuve